

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le lundi 7 février 2011

Cartes Grises Changement de tarifs

Dans le cadre du vote de son budget pour 2011, et par délibération du 28 janvier dernier, le Conseil Régional a décidé d'un changement des tarifs des cartes grises.

Le taux du cheval fiscal est désormais de **44 euros**.

Pour des précisions complémentaires sur l'immatriculation des véhicules, vous pouvez consulter le site de l'agence nationale du titre sécurisé (www.ants.interieur.gouv.fr).

Toutes les informations utiles et les imprimés nécessaires pour la constitution des dossiers sont disponibles sur le site de la préfecture (www.herault.gouv.fr)

Les guichets des cartes grises sont ouverts tous les matins de 8h30 à 12h30. Mais vous pouvez également envoyer votre demande par courrier ou la déposer à la mairie de votre domicile ou chez un professionnel de l'automobile habilité (liste des professionnels habilités sur www.ants.interieur.gouv.fr .)

Contact presse

Florian JENNY : 06.03.55.43.79 ou 04.67.61.61.25